

D-2011/416

**Ecoles primaires. Transports en commun pédagogiques.
Autorisation.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Mairie de Bordeaux prend en charge le déplacement des classes à destination des sites sportifs, ainsi que vers l'ensemble des lieux culturels, scientifiques ou d'éveil permettant une pédagogie active.

A cet effet, elle met à disposition des écoles primaires publiques et privées, des lots de tickartes groupes T.B.C. permettant l'usage des transports en commun, pour 30 enfants et 6 accompagnateurs.

Pour l'année scolaire 2010/2011, le coût d'un lot de tickartes s'élevait à 25,50 Euros. Ce montant est susceptible d'évoluer au cours de l'année scolaire prochaine.

Les statistiques d'utilisation permettent de prévoir un besoin global maximum de 2100 lots de tickartes pour l'année scolaire 2011/2012.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'autoriser les paiements de ces tickartes pour un montant maximal de 53.550,00 Euros.

La dépense sera imputée sur le compte 6247, fonction 213.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Délibération concernant les écoles primaires et les transports en commun pédagogiques pour les déplacements à destination des sites sportifs et culturels.

Nous mettons à disposition des écoles des lots de tickartes.

Les statistiques d'utilisation pour l'année scolaire 2011/2012 prévoient un besoin global de 2100 lots pour un montant de 53.550 euros.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)